

*Les subsides*

● (1730)

La sécurité militaire présuppose un équilibre approximatif entre les forces militaires de l'Est et celles de l'Ouest. L'accumulation d'armes ne suffit toutefois pas à elle seule à assurer un équilibre stable et sûr à long terme. Pour atteindre à une sécurité durable, il faut tenter de créer un équilibre militaire stable au niveau le plus bas possible au moyen d'une limitation équilibrée des potentiels militaires.

Tout effort visant à limiter et à réduire qualitativement et quantitativement les armements doit se faire en fonction des efforts militaires de l'autre côté, et surtout du déséquilibre dans la proportion des forces militaires, et doit garantir la sécurité du point de vue des possibilités de défense à toutes les étapes du processus. La planification de défense et le contrôle des armements doivent être extrêmement bien coordonnés pour permettre la réalisation de cette stratégie. Le potentiel de défense et de coercition doit être assuré au moyen des mesures militaires qui s'imposent.

La dissuasion n'est pas un moyen attrayant d'assurer la paix, mais elle a porté fruit. La force de dissuasion a aidé à renforcer l'Europe de l'Ouest et à préserver la paix pour plus de 30 ans en dépit de circonstances souvent épineuses. L'effort de dissuasion de l'Ouest a permis de préserver la paix en Europe. Abandonner notre système de sécurité au profit de solutions de rechange qui n'ont même pas été décrites de façon cohérente et encore moins étudiées à fond présenterait un danger considérable. La dissuasion nous fournit la stabilité nécessaire pour négocier des ententes internationales sur les mesures de désarmement qui accroîtront la sécurité dans le monde si elles sont vérifiables et s'appliquent également aux deux parties. Pour une force de dissuasion efficace, il faut des armes nucléaires: dans un monde où ces armes existent, l'OTAN doit être en mesure de décourager l'ennemi d'y avoir recours ou de résister au chantage fondé sur la menace d'une attaque nucléaire.

De plus, il reste l'éventualité d'un échec de la dissuasion. Il faut donc établir des plans pour essayer de limiter les dégâts une fois qu'on a utilisé les armes nucléaires. Si nous voulons que l'Ouest reste sous la protection de la force nucléaire des États-Unis, nous avons tous l'obligation de faire des critiques constructives des politiques américaines ou tout au moins de comprendre ce que les États-Unis essaient de faire. Il y a une autre obligation sur laquelle on semble avoir atteint un consensus des deux côtés de l'Atlantique, c'est la nécessité d'améliorer nos forces classiques et de diminuer notre dépendance vis-à-vis des armes nucléaires.

Le Canada participe aux stratégies nucléaires de l'OTAN. Toutefois, notre contribution militaire directe à la défense et à la force de dissuasion de l'alliance réside dans nos moyens conventionnels de terre, d'air et de mer. Ce n'est pas une question de moralité. Il s'agit de savoir comment nous pouvons contribuer le mieux à notre propre sécurité, étant donné nos ressources limitées et l'importance de nos forces. Mais nous ne pouvons pas, d'un point de vue rationnel, condamner la possession d'armes nucléaires par d'autres membres de l'alliance à laquelle nous appartenons et dans laquelle les armes nucléaires sont à la base de la dissuasion, car nous sommes protégés par la force nucléaire de dissuasion des États-Unis et nous acceptons la contribution de cette force nucléaire et de celles de nos alliés britanniques et français comme moyen de prévenir la

guerre. Nous ne pourrions pas, en toute intégrité, nous permettre ce genre de condamnation.

Il n'y a absolument rien d'incompatible dans notre participation au maintien d'une force militaire suffisante pour décourager toute agression et pour défendre les pays de l'OTAN et dans le fait de nous engager à promouvoir une politique vigoureuse de contrôle des armements. Pareilles politiques sont loin d'être incompatibles; elles sont au contraire complémentaires et forment un tout cohérent. Elles visent le même objectif: améliorer la sécurité et sauvegarder la paix dans le monde. Or, la sécurité est l'élément-clé de ces politiques. On ne peut attendre des pays qu'ils acceptent de limiter leurs armements en quantité et en qualité que s'ils jouissent d'une totale sécurité et ce n'est qu'à cette condition qu'ils peuvent envisager de limiter mutuellement et d'une façon équilibrée leurs forces armées respectives.

Nous sommes déterminés à obtenir, par la négociation, un climat plus sûr sur le plan international. Nous faisons énormément en ce sens. Le Canada ne fait pas que favoriser un meilleur équilibre entre les puissances nucléaires. Il encourage aussi l'OTAN et les puissances du Pacte de Varsovie à réduire leurs armements classiques. Ces négociations se répercutent directement sur les Forces armées du Canada.

Non seulement le Canada participe indirectement aux consultations de l'Alliance sur les armes stratégiques et la force nucléaire de portée intermédiaire, et aussi directement aux pourparlers concernant la réduction réciproque et équilibrée des forces et à la conférence sur la sécurité et la collaboration en Europe, mais il joue un rôle de premier plan en participant aux travaux des Nations Unies et du comité sur le désarmement. À l'instar d'autres pays des Nations Unies, le Canada s'est engagé à chercher des moyens réalistes et mutuellement vérifiables de contrôler et de restreindre les armements, des moyens susceptibles d'enrayer l'escalade. Au sein des Nations Unies, le Canada se préoccupe surtout d'élaborer un traité complet et multilatéral visant à interdire les essais nucléaires, une convention sur les armes chimiques visant à compléter le protocole de Genève de 1925 et la convention de 1972 sur les armes bactériologiques, afin d'interdire la mise au point, la production et l'enmagasinement de toutes les armes chimiques et de prévoir l'anéantissement de tous les stocks actuels, ainsi qu'un traité visant à interdire la mise au point, la mise à l'essai et le déploiement de toutes les armes pouvant être utilisées à très haute altitude. Dans tous ces domaines, le Canada a contribué énormément aux travaux des 40 pays que compte le comité sur le désarmement à Genève.

Pour illustrer le rôle joué par le Canada dans le dialogue entourant le contrôle des armes et le désarmement, il suffit de rappeler la stratégie de l'asphyxie en quatre points proposée par le premier ministre (M. Trudeau) à l'occasion de la première session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement en 1978, et la transformation de cette stratégie en une politique de stabilisation tenant compte des négociations en cours, proposée lors de la deuxième session extraordinaire en 1982. Et le Canada n'entend pas ralentir ses efforts à l'avenir.

Plusieurs facteurs ont contribué à faire naître au Canada un sentiment antinucléaire, facteurs que l'on retrouve dans d'autres pays de l'Alliance. D'une certaine manière, c'est la réaction naturelle à l'accroissement des tensions entre l'Est et